

Séance du 13 décembre 2018 à 19 heures

Le treize décembre deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Tour de Faure sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

La commune de Maxou n'ayant pas communiqué son représentant au Conseil, à la suite de la nouvelle élection du Maire, celle-ci n'a donc pas été convoquée

Etaient présents les membres titulaires suivants : (42)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont-La-Rauze), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Merçuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (2)

Mme GARRIGOU Isabelle (Boissières), M. REDOULES Matthieu (Espère).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (26)

M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors - procuration donnée à Mme FOURNIER), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors - procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), M. TULET André (Cahors - procuration donnée à Mme BOYER), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. PEYRUS Guy (Cieurac), Mme LANES Bénédicte (Douelle - procuration à M. DIZENGREMEL), M. PETIT Jean (Espère), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry - Vers), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels - procuration donnée à M. PRADDAUDE).

Procurations : 8

Secrétaire de séance : Agnès SIMON PICQUET

AR PREFECTURE

046-200023737-20181213-03_13_12_2018-DE
Reçu le 20/12/2018

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Affaires générales et juridiques

Objet : Convention d'objectif et de moyens avec le Syndicat Intercommunal de Protection animale (devenu SIFA Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale), l'association Refuge Canin Lotois (R.C.L) et le Grand Cahors

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 13 décembre 2018
Rapporteur : Claude TAILLARDAS

Rédacteur : Isabelle HIDALGO

Direction / Service : Direction des affaires générales et juridiques

Objet : Convention d'objectif et de moyens avec le Syndicat Intercommunal de Protection animale (devenu SIFA Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale), l'association Refuge Canin Lotois (R.C.L) et le Grand Cahors

Mesdames, Messieurs,

Par délibération adoptée à l'unanimité en date du 10 octobre 2018, le Syndicat Intercommunal de Protection animale (SIPA) modifiait ses statuts et par là même sa dénomination devenant le Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale (SIFA). Cette dénomination ne sera effective que lorsque le Préfet aura notifié l'arrêté entérinant les nouveaux statuts. Mais par anticipation et afin de ne pas avoir à modifier ultérieurement les documents à intervenir, c'est la nouvelle dénomination à savoir SIFA, qui sera employée.

Lors de la même séance, était adoptée une convention de partenariat entre le SIFA et l'association Refuge Canin Lotois fixant, entre-autres, les conditions d'octroi de moyens en corrélation avec les objectifs fixés à l'association partenaire (le Refuge Canin Lotois - RCL). Le SIFA et le RCL sont depuis le 13 novembre 2018, installés sur le nouveau site Combe de Faxilières 46090 LE MONTAT.

Une nouvelle convention ayant pour objet de préciser les objectifs et les missions de l'association RCL intervenant en complément de la mission de service public du SIFA chargé de la fourrière animale intercommunale et fixant les moyens octroyés par le SIFA à l'association afin de réaliser les objectifs définis, a été établie.

Cette convention détermine également les obligations qui incombent à chacune des deux parties en vue de coopérer au mieux pour assurer les soins et le bien-être des chiens et des chats. Préalablement, une convention de mise à disposition des locaux en date du 28 décembre 2017 a été conclue avec le Grand Cahors propriétaire des locaux afin de déterminer les modalités d'occupation de ces derniers.

Le Grand Cahors propriétaire des locaux est donc un partenaire incontournable de ces missions et à ce titre, partie prenante de la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée,

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée ainsi que tout avenant ou acte à intervenir ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

 le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE